



Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	10
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 043

Gestion par Autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) ou Autorisations d'engagements et crédits de paiement (AE/CP)

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 17H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 6 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

ANTON Gisèle ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline (*Arrivée à 19H17 au point 19*) ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; MALHOMME Elodie (*Départ à 19H15 au point 18*) ; DEBAENST Catherine ; DANIEL Pascal ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; PERRIERE Vincent ; LEGROS Pierrette (*Départ à 19H00 au point 16*) ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

HAGENBACH Nadine à CHABANT Evelyne ; COLLET-DUFAYS Céline à ROUGIER Bernard (*fin du pouvoir à 19H17 au point 19*) ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; BOUQUET Benjamin à DUCOURTIOUX Stéphane ; BAUCULAT Annick à AUMENIER Gérard ; DURAND Serge à BERTIN Valérie ; LABOURIER Dominique à DUGAUD Isabelle ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; COLLIN Philippe à MERIGOT Pascal ; LEGROS Pierrette à PRIOURET Denis (*Début du pouvoir à 19H00 au point 16*) ; MALHOMME Elodie à LHERITIER Laurent (*Début du pouvoir à 19H15 au point 18*)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc

Objet de la demande

Il vous est proposé de mettre en place la gestion par AP/CP ou AE/CP afin de gérer les projets pluriannuels, assez nombreux au sein de la Communauté de Communes. Il s'agit d'abord d'en accepter le principe, pour dans l'année, définir les engagements pluriannuels justifiant la mise en place d'une AP ou d'une AE.

Éléments d'appréciation

Du fait de l'arrêt des investissements, cette gestion en AP/CP n'était pas nécessaire. Elle ajoute une étape de vote de l'AP, mais elle rend plus lisible les projets, rejoignant la notion de gestion en opérations, elle permet cependant de limiter les inscriptions budgétaires sur une année, limitant la nécessité d'un emprunt d'équilibre. Elle contribue donc à la sincérité comptable.

La gestion en AP et AE permet aussi de suivre les engagements juridiques déjà pris par la collectivité et qu'il lui faut réinscrire chaque année comptablement.

Arrivée de Céline COLLET-DUFAYS à 19H17 (Arrêt du pouvoir)

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **VALIDE la mise en place d'une gestion par AP/CP ou AE/CP afin de gérer les engagements juridiques pluriannuels et les projets,**
- **CHARGE Madame la Présidente de proposer les AP ou AE à ouvrir en 2023 lors d'une prochaine étape budgétaire.**

CONTRE : 0

POUR : 43

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité des votants

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le **25 AVR. 2023**
PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,
Présidente

